

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des transports

Exercice 2022



## Contenu

Introduction .....	4
1. L'offre de transport.....	4
1.1 Le réseau « Muvistrada » .....	4
1.1.1 Les lignes du réseau « Muvistrada » .....	4
1.1.2 Evolutions 2022 .....	6
1.1.3 Les véhicules du réseau « Muvistrada ».....	6
1.1.4 L'offre kilométrique du réseau « Muvistrada » .....	7
1.1.4.1 Lignes Urbaines.....	7
1.1.4.2 Lignes Villages .....	8
1.2 La vie du réseau de transports urbains « Muvistrada » .....	8
1.2.1 Fonction marketing, études et planification .....	8
1.2.1.1 Action marketing et communication .....	8
1.2.2 Recettes Publicitaires.....	10
1.2.3 Les SMS-MMS et Newsletters.....	10
1.2.4 CAPAMOVE : .....	10
1.2.5 Billettique et titres dématérialisés .....	11
1.2.5.1 Développement du titre dématérialisé .....	11
1.2.5.2 Le Titre SMS .....	11
1.2.5.3 L'Application et le site Internet.....	11
1.2.5.4 Les bornes aéroport.....	11
2. La relation contractuelle.....	11
2.1 La Société Publique Locale MUVITARRA et le contrat d'OSP .....	11
2.2 Conseil d'administration.....	15
2.3 Présidence et direction générale .....	15
Depuis le 23 septembre 2022, la société est présidée par Monsieur Stéphane VANNUCCI. ....	15
Lors de ce Conseil d'Administration du 23 septembre 2022 également, Monsieur Jean-Paul BONARDI a été élu vice-président. ....	15
La Direction Générale de la société est assurée par Monsieur Laurent ANDARELLI depuis le 1er octobre 2018, mandataire social de la société.....	15
2.4 Commissariat aux comptes.....	15
2.5 Assistances externes .....	16
3. La tarification et la fréquentation.....	16



3.1	Tarification .....	16
3.1.1	La gamme Mustrada .....	16
3.1.2	La gamme Muvimare.....	17
3.2	Titres vendus.....	18
3.2.1	Quantité de titres vendus .....	18
3.2.2	Recettes commerciales .....	19
	.....	19
3.2.3	Evolution des recettes commerciales .....	19
3.3	La fréquentation.....	20
3.3.1	Le réseau Mustrada.....	20
3.3.2	Les lignes villages.....	21
3.4	Analyse.....	21
3.4.1	Situation actuelle : .....	21
3.4.2	Analyse financière : .....	21
3.4.3	Pistes d'amélioration de la situation .....	21
4.	Aménagement des points d'arrêt et accessibilité.....	22
4.1	Aménager la chaîne de déplacement aux normes d'accessibilité.....	22
4.2	Améliorer le confort et l'information des usagers .....	23
4.3	Sécuriser et améliorer les points d'arrêts de transport scolaire .....	24
5.	Lignes hors contrat d'OSP .....	24
5.1	Le service de mobilité électrique en centre-ville d'Ajaccio .....	24
5.1.1	L'offre de service Aiaccina .....	25
5.1.2	L'offre de service : CITADINA .....	25
5.1.3	La fréquentation Aiaccina + Citadina.....	26
5.1.4	Evolution.....	26
5.2	Le service de navette maritime « Muvimare » .....	27
5.2.1	Les tarifs .....	27
5.2.2	Le fonctionnement (météo) du service est détaillé dans le tableau ci-dessous. ....	28
5.2.3	Offre de service lié aux travaux du giratoire de la Gravona (RT20 / RT21 / RT40).....	29
5.2.4	Fréquentation .....	29
5.2.5	Recettes commerciales .....	30

## Introduction

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) est Autorité Organisatrice de Mobilité. A ce titre, elle organise sur son Ressort Territorial les services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes.

Cette compétence est réalisée principalement au travers du réseau de transport urbain « Muvistrada », exploité par la Société Publique Locale « Muvitarra » dont elle est actionnaire majoritaire. La relation contractuelle avec l'exploitant est effectuée au travers d'un Contrat d'Obligation de Service Public (COSPP).

D'autres services viennent ensuite compléter ce dispositif :

- Le service de mobilité douce en centre-ville d'Ajaccio « Aiaccina » ;
- Le service de navettes maritime « MuviMare ».

Le service public des transports urbains de la CAPA au cours de l'année 2022 est décrit dans le présent document.

## 1. L'offre de transport

### 1.1 Le réseau « Muvistrada »



#### 1.1.1 Les lignes du réseau « Muvistrada »

Le réseau de transport urbain par bus est composé des lignes suivantes :

- **9 lignes régulières desservant le centre de l'agglomération principalement sur la commune d'Ajaccio dont :**
  - 5 lignes desservant le cœur de l'agglomération : lignes 1, 2, 3, 4, et 7.
  - 1 ligne « Navette des plages » avec une amplitude étendue et une tarification spécifique en saison estivale : ligne 5.
  - 1 ligne « Navette Aéroport » avec 19 h d'amplitude et une tarification spécifique : ligne 8.
  - 2 navettes :
    - Navette B desservant la zone commerciale de Baleone – La Confinia.
    - Navette K desservant La Cathédrale – l'Hôpital de la Miséricorde.

- 8 lignes de villages desservant le centre des 9 autres communes de la CAPA :

	Zone de desserte	Fréquence hebdomadaire	Observations
20	Alata – Autocar Ceccaldi	Mardi - Vendredi	
21	Appietto – Autocars Ambrosini	Mercredi	
22	Afa – Autocars Ambrosini	Mardi-Jeudi	Transport à la demande
23 A	Valle di Mezzana – Sarl Poggiale	Vendredi	
23 B	Sarrola – Sarl Poggiale	Jeudi	
24	Peri – Bellini Transports	Mardi-Jeudi	Transport à la demande
25	Tavaco – Bellini Transport	Mardi	Transport à la demande
26	Villanova – Autocars Ceccaldi	Jeudi	Transport à la demande
28	Cuttoli - ACM	Mercredi	

- 3 lignes TAD (transport à la demande) dont :
  - 1 ligne TAD + dédiée aux PMR (personnes à mobilité réduite) : 1 100 déplacements ont été effectués en 2022.
  - 1 ligne TAD desservant Casteluccio : 3 133 déplacements ont été effectués en 2022.
  - 1 ligne TAD desservant Saint Pierre de Cardo : 4 474 déplacements ont été effectués en 2022.

### Les services supplémentaires et les grands évènements

Des navettes spéciales sont mises en place à l'occasion de grands évènements ou de manifestations :

- Les navettes St Antoine pour la Toussaint et la fête de Saint Antoine ;
- Les manifestations contractuelles au Palatinu dont les 7 spectacles suivants ont été desservis depuis la gare ferroviaire CFC :
  - Le Lac des Cygnes, le 8 janvier 2022
  - Paul MIRABEL, le 21 avril 2022
  - Kendji GIRAC, le 29 avril 2022
  - MESSMER, le 14 mai 2022
  - Maxime GASTEUIL, le 28 octobre 2022
  - Les années 80, le 11 novembre 2022
  - Les stars de la magie, le 12 novembre 2022

### Durant l'été 2022

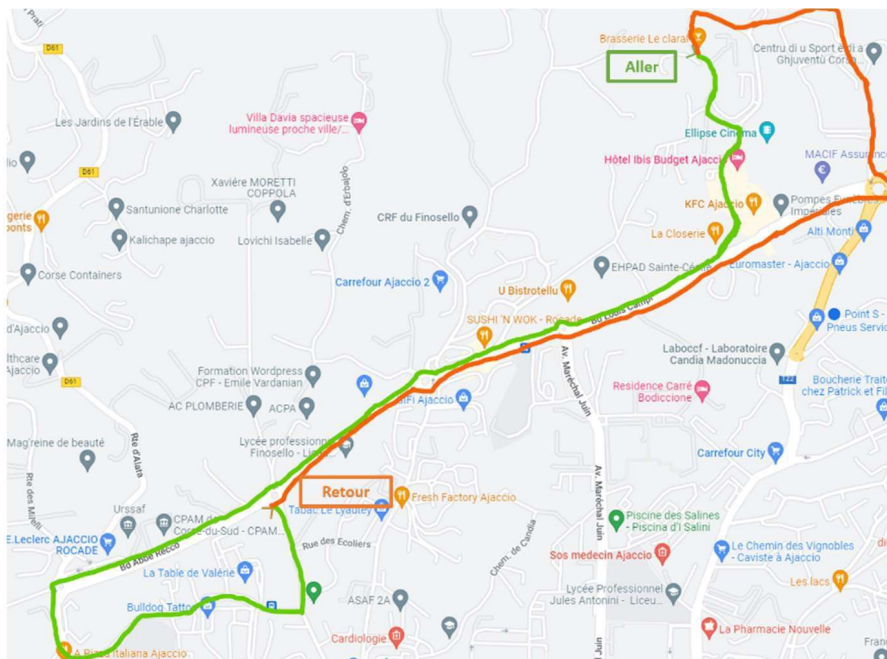
- Le service de la Ligne 8 (ligne aéroport) est doublé sur la période allant d'avril à octobre,
- Le service de la Ligne 5 (route des Sanguinaires) est doublé sur la période allant d'avril à octobre et est étendu de 6h50 à 00h30 sur la période de juillet et août.

### 1.1.2 Evolutions 2022

L'année 2022 a été marquée par les évolutions de lignes suivantes :

En raison de la modification du terminus de la ligne 4 de Bodiccione vers le nouvel hôpital (Stiletto), et afin de répondre à la demande politique de désenclavement du quartier de Bodiccione, la SPL a mis en œuvre, à compter du mois de novembre 2022 et à titre expérimental jusqu'en septembre 2023, l'alternative suivante :

Création d'une boucle de 5.88km proposant 24 rotations quotidiennes supplémentaires du lundi au samedi sur l'itinéraire ci-dessous :



Les moyens mis en œuvre consistent en une navette Cythios 20 places et 4 conducteurs supplémentaires permettant de couvrir le besoin de 3.84 ETP en tenant compte de l'absentéisme.

### 1.1.3 Les véhicules du réseau « Muvistrada »

Les bus sont mis à disposition de la SPL Muvitarra par la CAPA. Le contrat de COSP transfère ensuite l'entretien de la flotte à la SPL.

Au 31 décembre 2022, le parc de véhicules de la SPL Muvitarra se compose de :

- 20 véhicules de 12 mètres ;
- 10 véhicules de 9 mètres ;
- 5 mini bus.

Des actions fortes ont été menées concernant le renouvellement du parc permettant les mises en service suivantes :

- 2 bus standard fin novembre 2022 ;
- 4 bus standard fin décembre 2022.

Un tiers environ du parc (hors véhicules de service-fonction) a plus de 10 ans et la moitié entre 5 et 10 ans. La société va être confrontée à une difficulté, celle de la transition énergétique en tenant compte des facteurs suivants :

- L'arrêt total de la production de bus thermiques Midi (40% du parc de la société) depuis la fusion Heuliez & Iveco
- Sous réserve qu'EDF soit en capacité d'installer et fournir l'électricité nécessaire, la mise en conformité du site du Vazzio dont la société est locataire représente un investissement de l'ordre de 500k€ pour 9 bus maximum ;
- Le cout d'achat d'un véhicule Midi électrique avoisinant 600 k€ et la nécessité de remplacer les batteries tous les 6 ans. La fusion qui s'est opérée en 2021 entre HEULIEZ et IVECO

### 1.1.4 L'offre kilométrique du réseau « Muvistrada »

#### 1.1.4.1 Lignes Urbaines

L'offre kilométrique globale sur le réseau Muvistrada 2022 est de 1 025 510 kms :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Ligne 1	9 418	8 860	9 916	9 315	8 671	9 564	9 667	9 667	9 564	9 667	9 066	9 667	113 042
Ligne 2	18 139	17 160	19 233	17 995	16 498	18 542	18 686	18 686	18 542	18 686	17 448	18 686	218 301
Ligne 3	9 092	8 006	9 035	7 811	8 482	9 346	7 114	6 686	6 576	8 481	6 288	6 656	93 573
Ligne 4	10 434	9 012	10 224	8 480	9 644	10 892	7 314	6 634	6 524	9 420	6 120	6 504	101 202
Ligne 5	14 282	13 320	14 874	14 060	13 394	17 671	19 076	19 076	18 698	15 020	13 764	14 578	187 813
Ligne 7	7 360	6 872	7 676	7 250	6 886	7 408	7 518	7 518	7 408	7 408	7 092	7 518	87 914
Ligne 8	6 324	5 712	6 324	6 120	6 324	8 904	10 104	10 104	9 768	6 360	6 120	6 324	88 488
Ligne 9	1 925	1 848	2 079	1 925	1 694	2 002	2 002	2 002	2 002	2 002	1 848	2 002	23 331
Ligne N	1 100	1 056	1 188	1 100	968	1 144	1 144	1 144	1 144	1 144	1 056	1 144	13 332
Ligne O	2 225	2 136	2 403	2 225	1 958	2 314	2 314	2 314	2 314	2 314	2 136	2 314	26 967
Total KM Commerciaux hors TAD	80 299	73 982	82 952	76 281	74 519	87 787	84 939	83 831	82 540	80 502	70 938	75 393	953 963
HLP													71 547
Total KM hors TAD													1 025 510
services (DW)	1 234	1 142	1 226	1 122	1 190	1 267	1 312	1 218	1 298	1 195	1 114	1 179	14 497
service TAD	50	50	54	52	52	52	54	52	52	52	48	52	620
Total	1 284	1 192	1 280	1 174	1 242	1 319	1 366	1 270	1 350	1 247	1 162	1 231	15 117

Taux de réalisation :

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	Cumul
<b>TAUX DE REALISATION</b>	<b>96.0%</b>	<b>91.2%</b>	<b>82.6%</b>	<b>95.2%</b>	<b>99.4%</b>	<b>99.5%</b>	<b>98.4%</b>	<b>97.1%</b>	<b>97.6%</b>	<b>98.6%</b>	<b>98.1%</b>	<b>90.6%</b>	<b>95.4%</b>
NB DE SERVICES PREVUS	1 108	1 002	1 111	1 044	1 115	1 200	1 089	1 094	1 152	1 159	1 084	1 104	13 262
NB DE SERVICES NON EFFECTUES	54	88	193	50	7	6	17	32	28	16	21	104	616
NB JOURS A.M & A.T EN COURS	805	820	907	785	611	631	783	830	871	897	784	951	9 675
<b>TAUX ABSTENTISME</b>	<b>32%</b>	<b>37%</b>	<b>37%</b>	<b>33%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>32%</b>	<b>33%</b>	<b>36%</b>	<b>36%</b>	<b>32%</b>	<b>38%</b>	<b>33%</b>
KM COMMERCIAL NON FAIT	2 156	4 947	10 962	2 653	403	293	419	1 431	1 445	1 118	1 048	4 575	31 450
KM COMMERCIAL THEORIQUE "hors TAD"	95 644	89 060	99 408	95 959	97 526	95 959	97 526	99 408	95 959	97 526	95 959	99 408	1 159 342
<b>KM COMMERCIAL REEL</b>	<b>93 488</b>	<b>84 113</b>	<b>88 446</b>	<b>93 306</b>	<b>97 123</b>	<b>95 666</b>	<b>97 108</b>	<b>97 978</b>	<b>94 513</b>	<b>96 408</b>	<b>94 910</b>	<b>94 833</b>	<b>1 127 892</b>
KM HLP THEORIQUE	8 342	7 535	8 342	269	8 342	8 073	8 342	8 342	8 073	8 342	8 073	8 342	90 418
KM HLP NON FAIT	301	377	708	187	40	20	31	0	130	61	111	325	2 292
KM HLP REEL	8 041	7 158	7 634	82	8 302	8 053	8 312	8 342	7 943	8 281	7 962	8 017	88 125
NB DE VOYAGES THEORIQUES	16 980	15 940	17 830	17 200	17 405	17 200	17 405	17 830	17 200	17 405	17 200	17 830	207 425
<b>NB DE VOYAGES REELS</b>	<b>15 328</b>	<b>15 076</b>	<b>16 749</b>	<b>16 016</b>	<b>16 828</b>	<b>17 115</b>	<b>17 305</b>	<b>17 599</b>	<b>16 599</b>	<b>16 997</b>	<b>16 660</b>	<b>16 134</b>	<b>198 406</b>

### 1.1.4.2 Lignes Villages

L'offre kilométrique sur les lignes villages 2022 est de 18 063 kms, répartie comme suit :

LIGNES	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	Total
Ligne 20 - ALATA	240	240	270	270	270	240	270	270	270	240	210	270	3 060
Ligne 21 - APPIETTO	176	176	220	176	176	220	132	176	176	176	220	176	2 200
Ligne 22 - AFA	0	40	40	20	20	60	0	0	80	20	20	0	300
Ligne 23A - VALLE DI MEZZANA	168	168	168	210	168	168	210	168	210	168	168	210	2 184
Ligne 23B - SARROLA CARCOPINO	192	192	240	192	144	240	144	192	240	192	192	240	2 400
Ligne 24 - PERI	424	424	530	424	424	477	318	477	477	424	318	424	5 141
Ligne 25 - TAVACO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ligne 26 - VILLANOVA	0	0	0	0	0	0	0	102	102	136	0	0	340
Ligne 27 - CUTTOLI	184	184	230	184	184	230	184	230	184	184	230	230	2 438
<b>TOTAL LIGNES VILLAGES</b>	<b>1 384</b>	<b>1 424</b>	<b>1 698</b>	<b>1 476</b>	<b>1 386</b>	<b>1 635</b>	<b>1 258</b>	<b>1 615</b>	<b>1 739</b>	<b>1 540</b>	<b>1 358</b>	<b>1 550</b>	<b>18 063</b>

## 1.2 La vie du réseau de transports urbains « Muvistrada »

### 1.2.1 Fonction marketing, études et planification

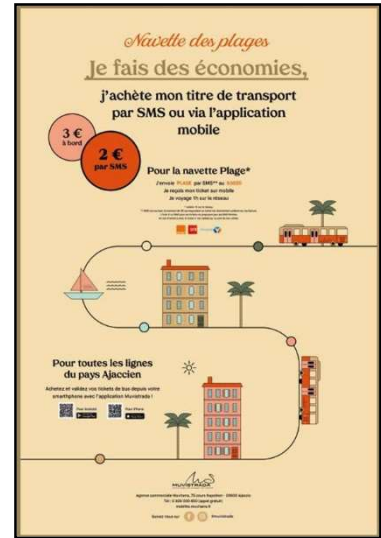
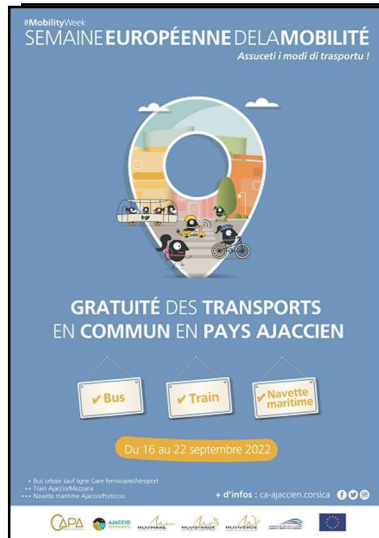
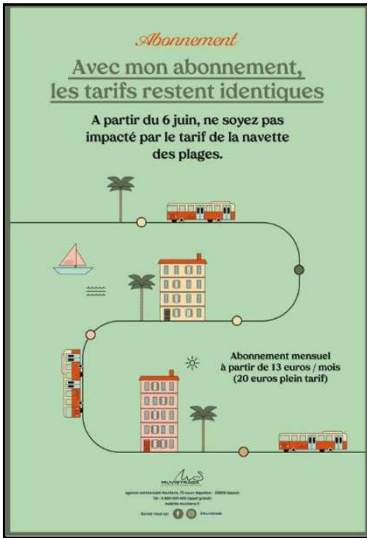
#### 1.2.1.1 Action marketing et communication

Mai 2022 : Réédition des livrets pour promouvoir la navette aéroport et la navette des plages.



Juin 2022 : Campagne d'affichage (arrêt de bus et flancs droits des bus) pour promouvoir l'abonnement, la navette aéroport et la navette des plages.





**Septembre 2022** : Semaine internationale de la mobilité (du 16 au 22 septembre)

**Novembre 2022** : Création des nouveaux titres intermodaux et ouverture des droits Aéroports pour les abonnés.



**Décembre 2022** : Gratuité des transports pour les festivités de Noël.

### 1.2.2 Recettes Publicitaires

Deux conventions d'occupation du domaine public sont en vigueur depuis 2019 pour une durée de 3 ans tacitement reconductible.

- Une convention d'occupation du domaine public relative à **la fourniture et l'exploitation des supports publicitaires des abris voyageurs** du réseau de transport public urbain du Pays Ajaccien conclue avec l'entreprise **Diffusion Publicité**.

La redevance pour cette prestation est fixée à 40% de la recette nette encaissée par le prestataire et prévoit une **redevance minimale annuelle de 80 000€ HT**.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées aux conditions sanitaires, la SPL a perçu une recette de 68 000€ HT pour l'année 2022.

- Une convention d'occupation du domaine public relative à **la fourniture et l'exploitation des supports publicitaires extérieurs et intérieurs du matériel roulant** du réseau de transport public urbain du Pays Ajaccien conclue avec l'entreprise **In Piazza Communication**.

La redevance pour cette prestation est fixée à 30% de la recette nette encaissée par le prestataire et prévoit une **redevance minimale annuelle de 33 000€ HT**.

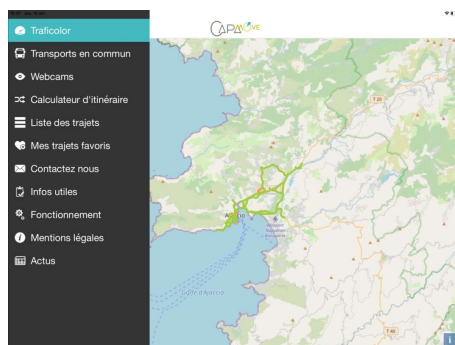
La SPL a perçu une recette de 33 000€ HT pour l'année 2022.

### 1.2.3 Les SMS-MMS et Newsletters

La SPL s'est dotée d'un outil permettant l'envoi de SMS-MMS et/ou de newsletters. Cet outil permet de transmettre des informations ciblées à partir du fichier client de la SPL. Les informations transmises via ce support concernent les évolutions commerciales mais aussi les perturbations importantes liées par exemple à un mouvement social.

### 1.2.4 CAPAMOVE :

En plus de ces outils proposés par la SPL Muvitarra, la CAPA propose depuis le 11 avril 2019, au travers de son application mobilité « **CAPAMOVE** », le réseau Muvistrada en temps réel. Cette nouvelle version permet d'afficher en temps réel les lignes, les points d'arrêt, les véhicules en circulation et le temps d'attente par point d'arrêt avant le prochain passage.



Le lancement de cette nouvelle version de CAPAMOVE avait eu un fort impact sur l'activité de l'application.

### 1.2.5 Billettique et titres dématérialisés

#### 1.2.5.1 Développement du titre dématérialisé

Le développement des ventes dématérialisées a notamment pour objectifs de :

- réduire le nombre de vente à bord ;
- faciliter l'achat des titres par nos usagers.

#### 1.2.5.2 Le Titre SMS

Depuis avril 2017, la SPL Muvitarra a modernisé l'achat des titres de la navette aéroport (ligne 8 du réseau « Muvistrada ») avec le **ticket par SMS**.

Ce ticket SMS a été testé pendant une période initiale de 4 mois sur la navette aéroport.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 le titre SMS (envoi du message au n° 93020) a été étendu aux titres unitaires classique et aéroport (hors navette hôpital qui est gratuite).

Muvi 1 = 1 voyage à 1€ sur l'ensemble du réseau (hors navette aéroport et Hôpital)

Muvi 5 = 1 Voyage à 5€ pour la navette aéroport.

Depuis avril 2019, le titre SMS a été étendu au titre navette des plages.

#### 1.2.5.3 L'Application et le site Internet

L'application MUVISTRADA et le site internet mobilité.muvitarra.fr permet l'achat de tous les titres unitaires et abonnements (mensuels et annuels) disponibles pour les réseaux Muvistrada et Muvimare.

#### 1.2.5.4 Les bornes aéroport

Situées à l'aéroport et devant l'agence commerciale, elles permettent l'achat à 8€ d'un voyage sur la navette aéroport. Un tarif réduit à 6€ est appliqué dès trois passagers.

## 2. La relation contractuelle

### 2.1 La Société Publique Locale MUVITARRA et le contrat d'OSP

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015, la CAPA a poursuivi les démarches permettant la création d'une Société Publique Locale (SPL) dont la mission principale sera l'exploitation du réseau de transports réguliers urbains sur son ressort territorial. Ces démarches ont permis la poursuite du service public de transport urbain après le 31 août 2016, date de la fin de la délégation de service public avec un opérateur privé, sans discontinuité.

Par délibération du 19 mai 2016, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien et la Ville d'Ajaccio ont créé un Opérateur Interne sous la forme d'une Société Publique Locale, en application de l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales. Les deux collectivités territoriales, en tant qu'actionnaires de la société peuvent, en cette qualité, lui attribuer directement les services publics dont elles ont la compétence.

Le contrat d'obligations de service public relatif à la gestion du réseau de transport public du Pays ajaccien à la Société Publique Locale proposée prévoit de confier à celle-ci, en sa qualité d'Opérateur Interne de la Communauté d'agglomération, les missions suivantes :

- la responsabilité de la gestion du réseau,
- la production des services y afférent,
- l'organisation par tous moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission,
- la promotion commerciale du réseau,
- une mission de conseil et d'aide à la décision auprès de l'Autorité Organisatrice,
- la gestion, l'accueil et la mise en œuvre par tous moyens appropriés de ce service public,
- la gestion de son personnel et leur formation.

La CAPA, en sa qualité d'Autorité Organisatrice, a confié à la SPL dont elle est actionnaire, la gestion et l'exécution du service public de transport de voyageurs dont elle a la responsabilité, dans les limites de son ressort territorial. Le contrat est proposé pour une durée de trois ans et quatre mois. Il est entré en vigueur à compter du 1er septembre 2016 et arrivera à terme le 30 juin 2022 (2 avenants de prolongation).

Le contrat est conclu par attribution directe entre la CAPA et la SPL, conformément aux dispositions du Règlement (CE) n°1370/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (« règlement OSP »).

D'un point de vue financier, le contrat prévoit le versement d'une contribution à l'exploitant correspondant à ses coûts de fonctionnement déduits de la recette commerciale.

La SPL est tenue de fournir tout document ou renseignement que la CAPA pourra lui demander dès lors qu'ils sont indispensables pour l'exercice de ses compétences et dans la limite de l'article L.311-6 du code des relations entre le public et l'administration.

En date du 30 Juin 2022, a été conclu l'avenant N° 9 au COSP. Cet avenant a été approuvé par la délibération n°2022-099 du Conseil Communautaire de la CAPA en date du 25 Juin 2022 et apporte les modifications suivantes :

- Article 2.2 : *Durée du contrat est remplacé par :*  
Compte tenu des délais nécessaires à son renouvellement et au rétablissement du fonctionnement interne de la SPL, le présent avenant prolonge le contrat de 1 an et 9 mois. Ce contrat s'achèvera le 31 Mars 2024.  
L'annexe 8 (compte pluriannuel prévisionnel d'exploitation) est mis à jour en conséquence.
- Article 3.3 : Réalisation des investissements est inchangé  
Son corolaire, l'annexe 9 au contrat est en cours de mise à jour pour prendre en compte l'ensemble des investissements prévus sur la période du contrat et au-delà le cas échéant ainsi que leurs modes d'acquisitions : soit par la CAPA soit par la SPL. La nouvelle annexe 9 sera intégrée au contrat par échange de courrier recommandé à l'issu des négociations.

- Article 5.5 : Proposition d'un programme d'adaptation ou de développement est remplacé :  
Pour chaque exercice, l'Opérateur Interne présente à l'Autorité Organisatrice, avant le 15 Septembre, une proposition de programme d'adaptation ou de développement des services pour l'année suivante, incluant :
  - a) La production kilométrique pour l'année suivante en distinguant les différents types de services et de kilomètres (en ligne et haut-le-pied) ;
  - b) Un budget prévisionnel des dépenses éventuellement à charge de l'Autorité Organisatrice :  
Le document de présentation du budget est proposé à l'Autorité Organisatrice avant le 15 septembre de chaque exercice par l'Opérateur Interne. Il comprend :
    - Les données générales (objectif et moyens), les éléments qualitatifs et quantitatifs, les prévisions charges et produits).
    - Les dépenses d'investissements proposés par l'Opérateur Interne par référence au programme de travaux et d'équipements.
  - c) Une description des investissements à mettre en œuvre avec les montants et notamment :
    - L'acquisition de matériel roulant nécessaire :
      - Au renouvellement des véhicules,
      - A l'extension du réseau,
      - Au l'augmentation des capacités,
      - A l'augmentation des fréquences.
    - Les travaux de grosses réparations, de modernisation ou d'extension des immeubles ou des installations fixes ;
    - Les acquisitions de mobiliers et de matériels ;
    - La liste des véhicules à réformer, ainsi que toutes propositions pour la destination à leur donner.
- Article 72.2 : Modification de la consistance des services à l'initiative de l'Autorité Organisatrice ou de l'Opérateur Interne *est remplacé par* :  
Pour permettre une bonne mise en œuvre, les modifications de la consistance des services, demandées par l'Autorité Organisatrice ou par l'Opérateur Interne, doivent s'appliquer, si possible, lors de la mise en place de nouveaux horaires. Pour ce faire, celles-ci doivent être soumises à l'Autorité Organisatrice ou à l'Opérateur Interne dans un délai raisonnable avant l'entrée en vigueur. Elles sont validées par un échange de courrier si elles sont sans incidences financières, sinon, elles font l'objet d'un avenant.  
L'annexe 1 (consistance du réseau) est mise à jour.
- Article 26 : Politique tarifaire et tarifs, *l'annexe 10 est remplacée pour prendre en compte à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022.*
  - Création de titres intermodaux train-bus-navette maritime pour un surcoût mensuel de 5€ et de 50€ annuel,
  - Les droits correspondants aux abonnements sont modifiés pour autoriser l'accès à l'aéroport,
  - Le Pass annuel aéroport est supprimé,
  - Les tarifs seniors diminuent : 10€ et 100€ (ou 15€ et 150€ multimodal) pour l'abonnement respectivement mensuel et annuel,
  - L'ensemble des agents de la CAPA bénéficieront à la demande d'un abonnement annuel multimodal gratuit ; pour un coût annuel intégré à la CCF de 10 000€ hors taxe,
  - Idem pour les agents de la ville pour un coût de 37 500€. Le coût de cette mesure sera réglé par la ville d'Ajaccio si elle demande la mise en œuvre de cette mesure en se rapprochant de la SPL.

- Article 29.1 : Détermination de la contribution *est remplacé par* :

29.1 : Détermination de la contribution PROVISOIRE

Conformément aux articles L.2224-1 et L2224-2 du Code général des collectivités territoriales, chaque année, l'Autorité Organisatrice verse à l'Opérateur Interne, une contribution financière forfaitaire en compensation des sujétions de service public qui lui sont imposées en matière de desserte (horaires, itinéraires...).

Le montant de la contribution forfaitaire (Cf) à verser hors taxes (majoré le cas échéant de la TVA au taux en vigueur), chaque année par l'Autorité Organisatrice à l'Opérateur Interne correspond à la différence entre les coûts de production forfaitisés des services (e) et les recettes de référence (Rf) sur lesquels l'Opérateur Interne s'engage sur la durée du Contrat.

L'évolution des termes Rf, Df et Cf est la suivante, en valeur Juin 2022 hors taxes :

Année	Rf	Df	Cf = Df – Rf
01/07/2022-31/12/2022	698 600	4 858 114	<b>3 981 120 € HT</b> <b>(4 026 723 € TTC)</b>
2023	1 445 275	9 571 942	<b>7 962 240 € HT</b> <b>(8 129 447 € TTC)</b>
01/01/2024-31/03/2024	365 550	2 380 962	<b>1 990 560 € HT</b> <b>(2 032 362 € TTC)</b>

Df correspond à l'engagement de l'Opérateur Interne sur la base du réseau tel que défini à la date de signature du présent Contrat. Df intègre l'augmentation de 10 000€ HT liée à l'évolution de l'annexe 10B portant sur la gratuité des ayants droits et intégrant l'ensemble des agents de la CAPA sur la base d'une effectivité de la mesure comptabilisée à 10% d'utilisateurs réels (40 abonnements pour 400 ayants-droits).

Rf est un forfait qui correspond à un engagement de l'opérateur Interne sur la base des tarifs en vigueur à la signature du Contrat. Rf est la somme l'ensemble des recettes de l'Opérateur Interne : recettes commerciales du réseau + recettes publicitaires + recettes de transports occasionnels + TIPP.

Une participation extraordinaire au plan d'action défini par la délibération 2021-046 du 15 Mars 2021 et la prise en compte de manière forfaitaire des effets de l'inflation sur les 21 mois de la prolongation du CSOP :

Année	Montant € HT	Montant € TTC
01/07/2022-31/12/2022	493 690	504 057
2023	706 530	721 367
01/01/2024-31/03/2024	153 228	156 446

- Article 30 : Indexation et ajustement de la contribution financière forfaitaire *est remplacé par* :
  - 30.1 : Evolution des dépenses de référence (Df)
  - 30.1.1 : Indexation des dépenses

Dans le cadre de la volonté clairement affichée par la CAPA de contenir les coûts de fonctionnement de la SPL et faisant suite à l'augmentation de la CF validée en 2019, la CF ne sera pas actualisée durant la prolongation du contrat du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Mars 2024. Toutes les évolutions devront être réalisées à cout constant pour l'AOM dans le cadre du forfait correspondant à la CF.

### 30.1.2 : Ajustement des dépenses en cas de modification de services

Dans le cadre e la mise en œuvre du plan d'action validé par délibération 2018/127 du 23 Octobre 2018, les coûts liés aux évolutions de services à venir ainsi qu'aux décisions d'exploitation validées par la CAPA au travers du Comité d'Engagements et de suivis sont intégrés forfaitairement à la CF.

Le présent avenant est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les autres stipulations du COSP demeurant inchangées et restent applicables en tout ce qui n'est pas contraires aux stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## 2.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la SPL Muvitarra est composé de 10 membres représentant les actionnaires de manière égale dont :

- 4 représentent la Ville d'Ajaccio ;
- 6 représentent la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ;

	Prénom	Nom	Collectivité	Date de nomination	Durée du mandat
1	Basiliu	MORETTI	Administrateur Ville	Délib N°2022/120 du CM du 18/07/2022	Durée Indéterminée
2	Sébastien	DELIPERI	Administrateur Ville	Délib N°2022/120 du CM du 18/07/2022	Durée Indéterminée
3	Jean-François	LUCCIONI	Administrateur Ville	Délib N°2022/120 du CM du 18/07/2022	Durée Indéterminée
4	Jean-André	MINICONI	Administrateur Ville	Délib N°2022/120 du CM du 18/07/2022	Durée Indéterminée
5	Jean-Paul	BONARDI	Administrateur CAPA	Délib N°2022/110 du CC du 26/07/2022	Durée Indéterminée
6	Horace	FRANCHI	Administrateur CAPA	Délib N°2022/110 du CC du 26/07/2022	Durée Indéterminée
7	Pierre	PUGLIESI	Administrateur CAPA	Délib N°2022/110 du CC du 26/07/2022	Durée Indéterminée
8	Alexandre	SARROLA	Administrateur CAPA	Délib N°2022/110 du CC du 26/07/2022	Durée Indéterminée
9	Annie	SICHI	Administrateur CAPA	Délib N°2022/110 du CC du 26/07/2022	Durée Indéterminée
10	Stéphane	VANNUCCI	Administrateur CAPA	Délib N°2022/110 du CC du 26/07/2022	Durée Indéterminée

## 2.3 Présidence et direction générale

Depuis le 23 septembre 2022, la société est présidée par Monsieur Stéphane VANNUCCI.

Lors de ce Conseil d'Administration du 23 septembre 2022 également, Monsieur Jean-Paul BONARDI a été élu vice-président.

La Direction Générale de la société est assurée par Monsieur Laurent ANDARELLI depuis le 1er octobre 2018, mandataire social de la société.

## 2.4 Commissariat aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à expiration, la SPL a procédé à la consultation dans le respect des procédures de la commande publique.



Le Commissaire aux Comptes titulaire, nommé par l'Assemblée Générale du 18/11/2022, est le Cabinet GRANT THORNTON, représenté par Monsieur Armand PINARBASI. Son mandat est d'une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2028, soit le 31 octobre 2028.

## 2.5 Assistanes externes

La Société Publique Locale, dans le respect des procédures applicables en matière des marchés publiques, s'appuie sur l'expertise de prestataires externes :

- Expertise comptable : Cabinet ANAXA – Frédéric GALIANI (expert-comptable) ;
- Gestion de la paie : GPRH – Christelle BOUTRY (gestionnaire de paie) ;
- Conseil en communication : Meryl FIAMMA ;
- Gestion du système d'information : PIC Informatique – Olivier FOSSE

## 3. La tarification et la fréquentation

### 3.1 Tarification

La gamme tarifaire a fait l'objet d'une évolution en novembre 2022 en raison de l'avenant N°9 au COSP en intégrant notamment la création des titres intermodaux : MUVIPASS.

#### 3.1.1 La gamme Mustrada

**Les titres unitaires** : la grille tarifaire comprend :

- Le titre unitaire à 1€ valable sur toutes les lignes hors navette aéroport (ligne 8) et navette des plages (ligne 5).
- Le ticket aéroport : 8€ en cas d'achat via l'application, par SMS ou aux bornes (application d'un tarif réduit de 6€ à partir de 3 titres achetés). En revanche, en cas d'achat à bord au tarif majoré de 10€.
- Le ticket navette des plages : à 1€ en cas d'achat via l'application ou par SMS et majoré à 2€ de mai à octobre. En revanche, en cas d'achat à bord au tarif majoré de 3€ et le titre ne sera valable qu'au sein du bus pris.

**Les Pass** : la grille tarifaire comprend :

- Le Pass hebdo plage à 12€, valable sur la ligne 5.
- Le carnet de 10 voyages à 9€ valable sur toutes les lignes hors navette aéroport et navette des plages.

**Les abonnements annuels** : la grille tarifaire inclue l'ouverture des droits aéroports pour les abonnés :

- Abonnement +65 ans à 100€, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Abonnement tout public à 200€.
- Abonnement tout public Multimodal à 250€.
- Abonnement PDA/PDE à 180€.
- Abonnement - 25 ans à 120€.
- Abonnement - 25 ans Multimodal à 170€.
- ~~Abonnement Grand Voyageur à 160€ (supprimé au 31 octobre).~~
- Abonnement Access 80 gratuit et réservé aux personnes ayant une carte handicapée mentionnant une invalidité supérieure à 80%.



**Les abonnements mensuels** : la grille tarifaire inclue l'ouverture des droits aéroports pour les abonnés :

- Abonnement +65 ans Multimodal à 15€.
- Abonnement +65 ans à 13€, puis baissé à 10€ à compter du 1er novembre 2022 (soit une baisse de 24%).
- Abonnement PDA/PDE à 18€.
- Abonnement - 25 ans à 15€.
- Abonnement - 25 ans Multimodal à 20€.
- Abonnement tout public à 20€.
- Abonnement tout public Multimodal à 25€.
- Abonnement Access 50 à 10€ et réservé aux personnes ayant une carte handicapée mentionnant une invalidité de 50% à 79%.
- Abonnement Coup de pouce gratuit et réservé aux allocataires pôle emploi.

**Les Cartes** : le duplicata de carte à 5€ sous réserve d'avoir acheté un abonnement dans le mois ou l'année.

### 3.1.2 La gamme Muvimare

**Les abonnements mensuels** : la grille tarifaire comprend :

- Abonnement +65 ans à 13€, puis 10€ à compter du 1er novembre 2022.
- Abonnement PDA/PDE à 18€.
- Abonnement - 25 ans à 15€.
- Abonnement tout public à 20€.
- Abonnement Access 50 à 10€.

**Les Cartes** : le duplicata de carte à 5€ sous réserve d'avoir acheté un abonnement dans le mois.



3.2.1 Quantité de titres vendus

Titres vendus	Tarif TTC	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept-22	oct-22	nov.-22	déc.-22	Total	Total N-1	Ecart N / N-1	%
Muvistrada		25 360	24 050	27 242	34 874	46 311	50 126	64 593	67 710	43 136	44 018	35 242	29 215	491 877	259 494	232 383	90%
Duplicata carte d'abonnement	5 €	21	13	17	10	20	8	13	22	35	22	12	15	208	221	-13	-6%
Abonnements		1 015	859	996	921	1 015	1 028	1 022	1 074	1 235	1 135	1 197	986	12 491	9 563	2 928	31%
Annuel		8	4	11	3	7	7	13	77	191	42	23	18	408	372	36	10%
Abonnement annuel -25 ans	120 €	2	4	8	1	3	3	10	75	181	34	13	6	340	331	9	3%
Abonnement annuel -25 ans Multimodal	170 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement annuel +65 ans	200 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement annuel grand voyageur	160 €	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement annuel PDE/PDA	180 €	3	3	1	1	1	1	1	3	3	2	2	1	17	16	1	6%
Abonnement annuel tout public Multimodal	250 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement annuel tout public	200 €	2	1	2	1	3	3	3	1	7	4	2	5	34	25	9	36%
Mensuel		1 007	851	985	918	1 008	1 021	1 009	997	1 048	1 097	1 174	968	12 083	9 191	2 892	31%
Abonnement mensuel +65 ans	13 €	340	336	366	349	389	384	357	358	348	433	468	427	4 553	3 449	1 106	32%
Abonnement mensuel +65 ans Multimodal	15 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement mensuel -25 ans	15 €	328	205	276	213	241	233	246	232	322	277	310	207	3 093	2 257	836	37%
Abonnement mensuel -25 ans Multimodal	20 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement mensuel Accès 50	10 €	10	7	12	10	12	5	6	8	7	7	10	4	98	85	13	15%
Abonnement mensuel PDE/PDA	18 €	30	26	41	37	27	37	34	33	23	38	30	32	394	269	121	45%
Abonnement mensuel Multimodal	25 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement mensuel tout public	20 €	299	273	290	309	339	362	365	366	347	340	343	282	3 916	3 131	785	25%
Pass		543	481	498	598	624	662	624	790	671	571	522	435	7 255	9 419	-2 164	-23%
Pass 10 voyages	9 €	543	480	496	589	598	590	584	498	588	541	522	435	6 464	8 759	-2 295	-26%
Pass hebdomadaire	12 €	0	1	2	9	26	72	276	292	83	30	0	0	791	660	131	20%
Tickets unitaires		23 781	22 697	25 731	33 345	44 652	48 428	62 698	65 824	41 191	42 286	33 511	27 779	471 923	240 291	231 632	96%
Titres plein tarif	1 €	23 403	22 207	24 943	29 239	38 130	34 226	33 044	33 094	28 074	34 522	29 779	27 014	357 674	158 259	199 415	126%
Titres L5 plages	3 €	0	13	0	362	32	6 119	17 955	21 418	5 400	3 913	2 866	194	58 274	38 030	20 244	53%
Titres L5 plages hors saison	1 €	7	22	17	0	348	143	0	0	261	133	34	0	963	596	369	62%
Titres L8 aéroport plein tarif	8 €	334	394	708	3 009	5 092	7 053	9 674	9 763	6 624	3 174	768	531	47 128	36 885	10 243	28%
Titres L8 aéroport tarif réduit	6 €	37	61	63	735	1 050	887	2 025	1 549	834	543	64	34	7 882	6 521	1 361	21%
Muvmare		82	63	112	119	215	230	293	258	227	195	185	112	2 091	1 449	646	45%
Duplicata carte d'abonnement	5 €	1	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	4	5	-1	-20%
Abonnements		81	63	112	119	215	230	292	256	227	195	185	112	2 091	1 444	647	45%
Abonnement mensuel +65 ans	13 €	11	12	19	25	87	67	72	65	46	52	32	24	514	319	199	61%
Abonnement mensuel -25 ans	15 €	39	29	47	39	49	61	119	82	100	75	78	47	763	537	228	42%
Abonnement mensuel Accès 50	10 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	###
Abonnement mensuel PDE/PDA	18 €	1	2	2	4	3	6	6	4	7	6	4	5	53	40	13	33%
Abonnement mensuel tout public	20 €	30	20	42	52	73	96	96	105	74	66	71	36	763	548	213	39%
Muviscola		6	4	2	2	0	0	0	64	130	11	11	5	235	201	34	17%
Duplicata carte d'abonnement	5 €	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	7	1	14%
Abonnements		4	1	2	2	0	0	0	64	129	11	10	4	227	194	33	17%
Abonnement annuel Muviscola	45 €	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	9	-8	-89%
Abonnement annuel Muviscolat-Muvistrada	120 €	3	1	2	2	0	0	0	64	129	11	10	4	226	185	41	22%
Total		25 448	24 117	27 356	34 995	46 526	50 356	64 886	68 032	43 493	44 228	35 438	29 332	494 207	261 144	233 063	89%

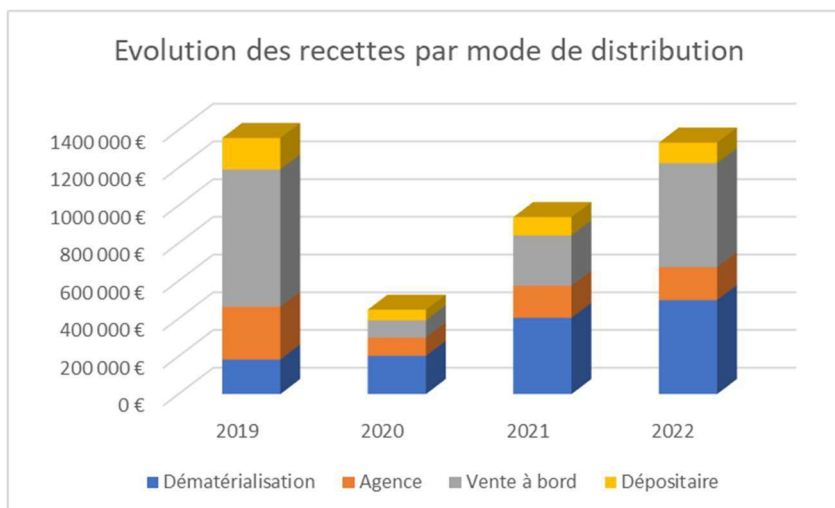
### 3.2.2 Recettes commerciales

Titres vendus	Tarif TTC	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	Total	Total N-1	Ecart N / N-1
<b>Muvistrada</b>		25 360	24 050	27 242	34 874	46 311	50 126	64 593	67 710	43 136	44 018	35 242	29 215	491 877	259 494	232 383
Duplicata carte d'abonnement	5 €	21	13	17	10	20	8	13	22	22	35	12	15	208	221	-13
<b>Abonnements</b>		1 015	859	996	921	1 015	1 028	1 022	1 074	1 239	1 139	1 197	986	12 491	9 563	2 928
Abonnement annuel -25 ans	120 €	8	8	11	3	7	7	13	77	191	42	23	18	408	372	36
Abonnement annuel -25 ans Multimodal	170 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement annuel +65 ans	200 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement annuel grand voyageur	160 €	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement annuel PDE/PDA	180 €	3	3	1	1	1	1	1	1	3	2	1	0	17	16	1
Abonnement annuel tout public Multimodal	250 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement annuel tout public	200 €	2	1	2	1	3	3	3	1	7	4	2	5	34	25	9
<b>Mensuel</b>		1 007	851	985	918	1 008	1 021	1 009	997	1 048	1 097	1 174	968	12 083	9 191	2 892
Abonnement mensuel +65 ans	13 €	340	336	366	349	389	384	357	358	348	433	468	427	4 555	3 449	1 106
Abonnement mensuel +65 ans Multimodal	15 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement mensuel -25 ans	15 €	328	209	276	213	241	233	246	232	321	277	310	207	3 093	2 257	836
Abonnement mensuel -25 ans Multimodal	20 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement mensuel Accès 50	10 €	10	7	12	10	12	5	6	8	7	7	10	4	98	85	13
Abonnement mensuel PDE/PDA	18 €	30	26	41	37	27	37	34	33	25	38	30	32	390	269	121
Abonnement mensuel Multimodal	25 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement mensuel tout public	20 €	299	273	290	309	339	362	366	366	347	340	343	282	3 916	3 131	785
<b>Pass</b>		543	481	498	598	624	662	860	790	671	571	522	435	7 255	9 419	-2 164
Pass 10 voyages	9 €	543	480	496	589	598	590	584	498	588	541	522	435	6 464	8 759	-2 295
Pass hebdomadaire	12 €	0	1	2	9	26	72	276	292	83	30	0	0	791	660	131
<b>Trickets unitaires</b>		23 781	22 697	25 731	33 345	44 652	48 428	62 698	65 824	41 191	42 286	33 511	27 779	471 923	240 291	231 632
Titres plein tarif	1 €	23 403	22 207	24 943	29 239	38 130	34 226	33 044	33 094	28 072	34 523	29 779	27 014	357 674	158 259	199 415
Titres L5 plages	3 €	0	13	0	362	32	6 119	17 955	21 418	5 400	3 913	2 866	196	58 274	38 030	20 244
Titres L5 plages hors saison	1 €	7	22	17	0	348	143	0	0	261	133	34	0	965	596	369
Titres L8 aéroport plein tarif	8 €	334	394	708	3 009	5 092	7 053	9 674	9 763	6 624	3 174	768	535	47 128	36 885	10 243
Titres L8 aéroport tarif réduit	6 €	37	61	63	735	1 050	887	2 025	1 549	834	543	64	34	7 882	6 521	1 361
<b>Muvimare</b>		82	63	112	119	215	230	293	258	227	199	185	112	2 095	1 449	646
Duplicata carte d'abonnement	5 €	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	4	5	-1
<b>Abonnements</b>		81	63	112	119	215	230	292	256	227	199	185	112	2 091	1 444	647
Abonnement mensuel +65 ans	13 €	11	12	19	25	87	67	72	65	46	52	32	24	512	319	193
Abonnement mensuel -25 ans	15 €	39	29	47	39	49	61	119	82	100	75	78	47	765	537	228
Abonnement mensuel Accès 50	10 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abonnement mensuel PDE/PDA	18 €	1	2	4	3	6	6	5	4	7	6	4	5	53	40	13
Abonnement mensuel tout public	20 €	30	20	42	52	73	96	96	105	74	66	71	36	761	548	213
<b>Muviscola</b>		6	4	2	2	2	0	0	64	130	11	11	5	235	201	34
Duplicata carte d'abonnement	5 €	2	3	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	8	7	1
<b>Abonnements</b>		4	1	2	2	0	0	0	64	129	11	10	4	227	194	33
Abonnement annuel Muviscola	45 €	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	9	-8
Abonnement annuel Muviscola+Muvistrada	120 €	3	1	2	2	0	0	0	64	129	11	10	4	226	185	41
<b>Total</b>		25 448	24 117	27 356	34 995	46 526	50 356	64 886	68 032	43 493	44 228	35 438	29 332	494 207	261 144	233 063

### 3.2.3 Evolution des recettes commerciales

Recettes	2022	% N-1	2021	% N-1	2020	2019
----------	------	-------	------	-------	------	------

ATC						
Janvier	50 525 €	537.5%	7 925 €	-90.1%	79 778 €	76 856 €
Février	46 280 €	360.5%	10 051 €	-85.5%	69 110 €	69 135 €
Mars	55 332 €	132.5%	23 798 €	-13.0%	27 368 €	73 166 €
ST 1er Trim	152 137 €	264.2%	41 774 €	-76.3%	176 256 €	219 157 €
Avril	82 497 €	194.7%	27 990 €	559700.0%	5 €	89 212 €
Mai	114 304 €	89.9%	60 185 €	1904.8%	3 002 €	90 806 €
Juin	143 571 €	81.1%	79 265 €	397.3%	15 939 €	118 928 €
ST 2° Trim	340 372 €	0.0%	167 440 €	783.8%	18 946 €	298 946 €
Juillet	205 024 €	30.0%	157 660 €	183.6%	55 596 €	207 378 €
Août	224 657 €	7.6%	208 719 €	90.5%	109 553 €	205 802 €
Septembre	171 252 €	6.7%	160 437 €	176.9%	57 935 €	206 161 €
ST 3° Trim	600 933 €	0.0%	526 816 €	136.2%	223 084 €	619 341 €
Octobre	109 393 €	19.6%	91 443 €	349.4%	20 349 €	113 365 €
Novembre	74 743 €	24.1%	60 240 €	1326.1%	4 224 €	65 614 €
Décembre	55 845 €	16.2%	48 044 €	931.2%	4 659 €	41 696 €
ST 4° Trim	239 981 €	0.0%	199 727 €	583.2%	29 232 €	220 675 €
<b>Total</b>	<b>1 333 423 €</b>	<b>42.5%</b>	<b>935 757 €</b>	<b>109.1%</b>	<b>447 518 €</b>	<b>1 358 119 €</b>



**Observations :**

- Le contexte sanitaire et ses conséquences sur l'année 2020 ne permet pas d'effectuer d'analyse fiable sur les variations des recettes.
- On constate néanmoins que le niveau de chiffre d'affaires est quasiment revenu au niveau de 2019, considérée comme année de référence.
- La vente à bord (relancée en mars 2021) reste le premier pourvoyeur de recettes (41%) alors que la vente dématérialisée continue sa progression pour représenter 38% des recettes.
- L'inversion des types de ventes est en cours avec pour la première fois des ventes dématérialisées supérieures aux ventes à bord à partir du mois de juin 2022.

**3.3 La fréquentation**

**3.3.1 Le réseau Muvistrada**

La Société Publique Locale disposera d'un système billettique fin 2023. Cela permettra de connaître la fréquentation du réseau avec des données fiables.

### 3.3.2 Les lignes villages

La fréquentation des lignes villages est détaillée ci-dessous :

LIGNES	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	Total
Ligne 20 - ALATA	28	32	32	32	36	48	38	44	36	30	30	40	426
Ligne 21 - APPIETTO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Ligne 22 - AFA	0	4	4	2	1	3	0	0	6	2	2	0	24
Ligne 23A - VALLE DI MEZZANA	24	18	18	26	0	24	46	24	24	20	18	36	278
Ligne 23B - SARROLA CARCOPINO	36	32	32	32	24	46	34	46	44	28	32	46	432
Ligne 24 - PERI	45	36	44	44	59	48	32	36	56	42	20	24	486
Ligne 25 - TAVACO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ligne 26 - VILLANOVA	0	0	0	0	0	0	0	18	16	24	8	0	66
Ligne 27 - CUTTOLI	13	14	17	24	6	24	22	21	19	20	26	9	215
<b>TOTAL LIGNES VILLAGES</b>	<b>146</b>	<b>136</b>	<b>147</b>	<b>160</b>	<b>126</b>	<b>193</b>	<b>172</b>	<b>189</b>	<b>201</b>	<b>166</b>	<b>136</b>	<b>157</b>	<b>1 929</b>

## 3.4 Analyse

### 3.4.1 Situation actuelle :

- Ressources humaines: le taux d'absentéisme 2022 a empêché d'effectuer l'ensemble des services prévus au contrat.
- Le travail fourni par la nouvelle équipe de direction a permis de limiter les impacts sur le service rendus mais cela ne doit être qu'une étape vers le 100%.

### 3.4.2 Analyse financière :

- Malgré les efforts fournis par l'exploitant et les actionnaires, la SPL Muvitarra n'est pas encore parvenu à un fonctionnement satisfaisant d'un point de vu financier.

**Il est ainsi confirmé qu'une mise en place d'un plan d'action efficace reste possible.**  
Il est cependant indispensable d'en envisager une mise en œuvre le plus rapidement possible.

- Afin d'améliorer la gestion et la situation financière de la société, l'analyse des ressources humaines met en avant la nécessité de mettre en œuvre des actions:
  - Favorisant la réduction de l'absentéisme et de son coût
  - Permettant l'optimisation du temps de travail
  - comprenant un plan de départ volontaire

### 3.4.3 Pistes d'amélioration de la situation

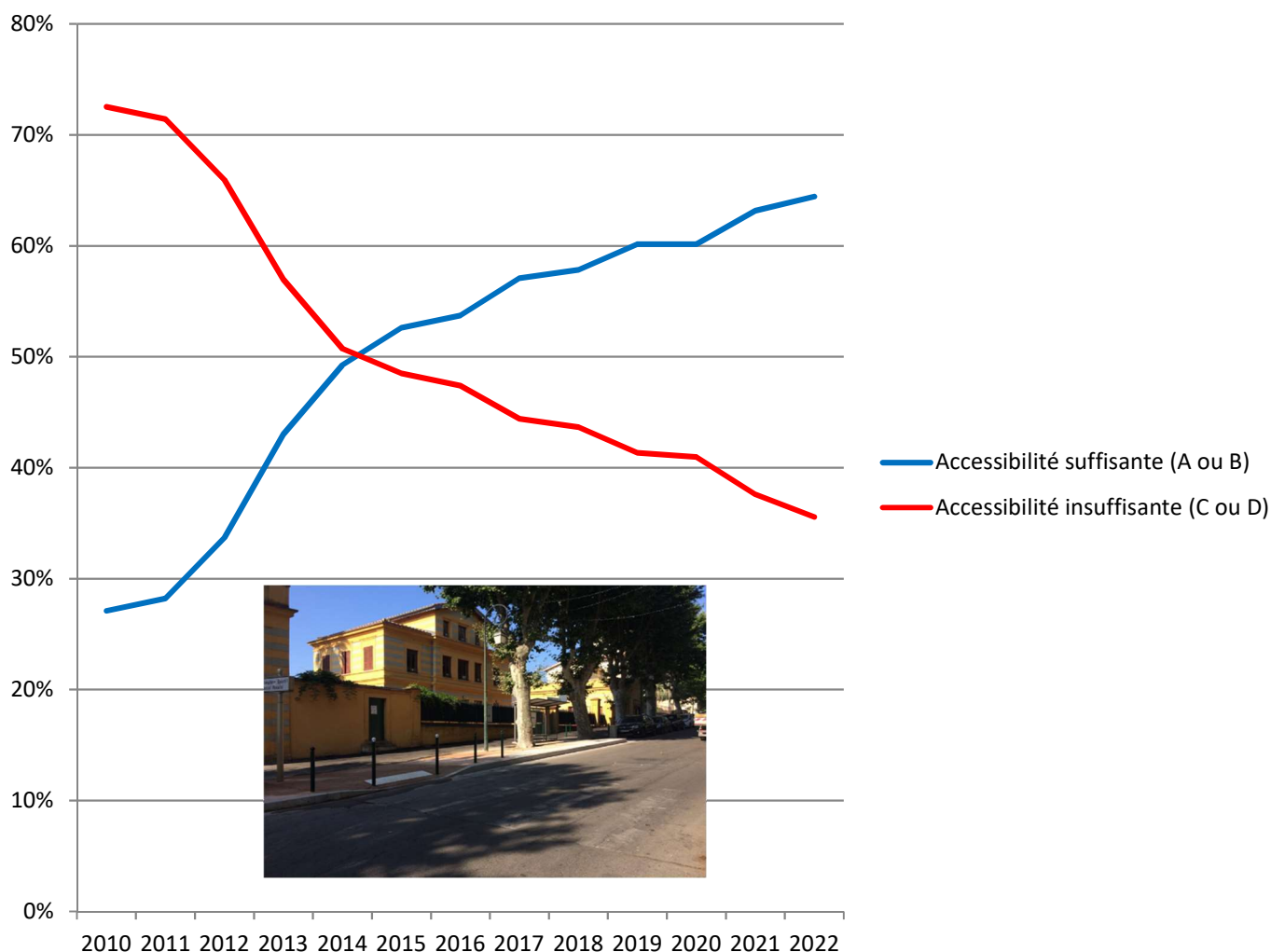
- Utilisation des départs pour diminuer progressivement la masse salariale.
- Proposition d'optimisation du réseau par la SPL dans le respect des objectifs fixés par le PDU.

#### 4. Aménagement des points d'arrêt et accessibilité

##### 4.1 Aménager la chaîne de déplacement aux normes d'accessibilité

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la CAPA a approuvé le 17 juillet 2010 son Schéma Directeur d'Accessibilité pour répondre aux attentes des personnes handicapés.

- Réalisations 2021 / 2022 :
  - Cours Napoléon : arrêts « Place Abbatucci » ;
  - Sanguinaires : section « Scudo » / « Santa Lina » ;
  - Nouvel hôpital : arrêts « Route du Stiletto » et « Hôpital Stiletto » ;
  - Traversée de Mezzavia : arrêts « Mezzavia », « Mairie annexe » et « Acqualonga ».
  - Avenue Maréchal Juin : arrêt « Résidence les Fleurs » vers centre-ville ;
  - Requalification de la Rocade : arrêts « Sainte Cécile », « rocade Lyautey » et « Bodiccione ».
- Programme 2023 / 2024 :
  - Sanguinaires : section « Trottet » / « Res. des iles » ;
  - Arrêt gare ferroviaire d'Ajaccio (av. JJ Levie).



Années	Accessibilité complète (A)	Accessibilité suffisante (B)	Accessibilité insuffisante (C)	Accessibilité très insuffisante (D)
2010	0	74	77	121
2011	0	77	74	121
2012	2	90	65	115
2013	28	89	54	101
2014	47	85	43	93
2015	58	83	42	88
2016	62	82	41	86
2017	71	82	39	80
2018	73	82	38	79
2019	80	80	37	73
2020	85	75	36	73
2021	100	68	36	64
2022	110	64	34	62

#### 4.2 Améliorer le confort et l'information des usagers

Dans le cadre du programme d'investissement de mobilier urbain, 98 abris voyageurs sont installés sur le réseau urbain. Ils s'intègrent parfaitement dans le paysage.

Ils comprennent un panneau d'affichage où figure le plan du réseau,

Ces implantations de mobilier urbain correspondent à une volonté de développer l'attractivité du réseau en améliorant la qualité du service rendu.



### 4.3 Sécuriser et améliorer les points d'arrêts de transport scolaire

Un total de 75 abris équipe les communes rurales de la CAPA pour les élèves qui empruntent les services de transport scolaire. La CAPA est chargée de l'entretien de ces mobiliers urbains.

L'année 2021 a été consacrée à l'entretien et au maintien en état du matériel, à l'aménagements des points d'arrêt (sécurisation, accessibilité et pose d'abris) dans le cadre de travaux menés par le gestionnaire de voirie sur le secteur de la plaine de Peri (RT20) et à l'installation de cinq nouveaux abris bois sur les commune de Sarrola (RD361) et Valle di Mezzana (village).

## 5. Lignes hors contrat d'OSP

### 5.1 Le service de mobilité électrique en centre-ville d'Ajaccio

La CAPA organise un service de mobilité électrique expérimental dans le centre-ville d'Ajaccio par véhicules électriques de petite capacité depuis décembre 2015. Ce service est composé de :

- L' « Aiaccina » qui circule dans le centre ancien depuis décembre 2015 ;
- La « Citadina » qui relie les quartiers hauts au centre-ville depuis août 2018.

Le service est gratuit pour les usagers et fonctionne sur un circuit donné avec des arrêts à la demande.

Ce service favorise la mobilité douce sur des courtes distances tout en recherchant à limiter son empreinte carbone. Il réduit les rejets en équivalent carbone par rapport à des véhicules diesel de taille comparable de moitié et limite localement l'émission de gaz à effet de serre et la pollution sonore.

Les véhicules utilisent une solution de recharge en énergie d'origine renouvelable (photovoltaïque via parasol solaire) pour la recharge des véhicules qui permet de limiter encore plus l'empreinte carbone du service par rapport à un simple branchement sur le réseau électrique.

Il permet également de proposer une offre de mobilité complémentaire aux réseaux de transport urbain « Muvitarra », ferroviaire, maritime et interurbain.

Atouts de ces services :

- favorisent la mobilité douce en centre-ville ;
- participent au développement économique et social du centre-ville en facilitant l'accès au centre-ville PRINCIPALEMENT pour les personnes à mobilité réduite ;
- Bilan environnemental : réduction des rejets en équivalent carbone de ce service par l'utilisation de véhicules électriques rechargés, depuis décembre 2016, avec une ombrière solaire permettant une production d'énergie électrique d'origine renouvelable (photovoltaïque).





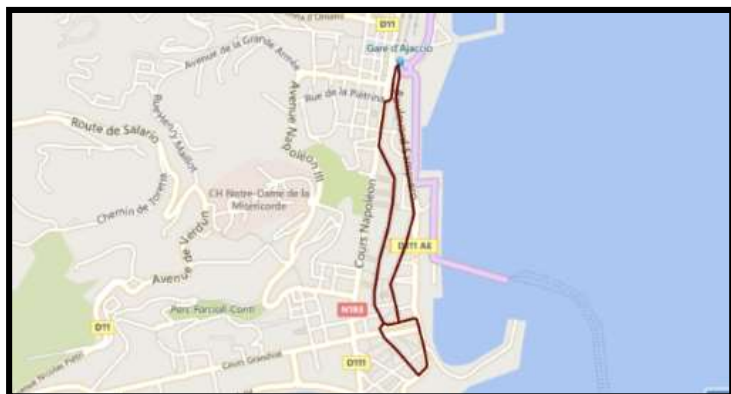
### 5.1.1 L'offre de service Aiaccina

Le service est effectué au moyen de 3 véhicules en circulation sur 2 circuits dans le centre-ville d'Ajaccio :

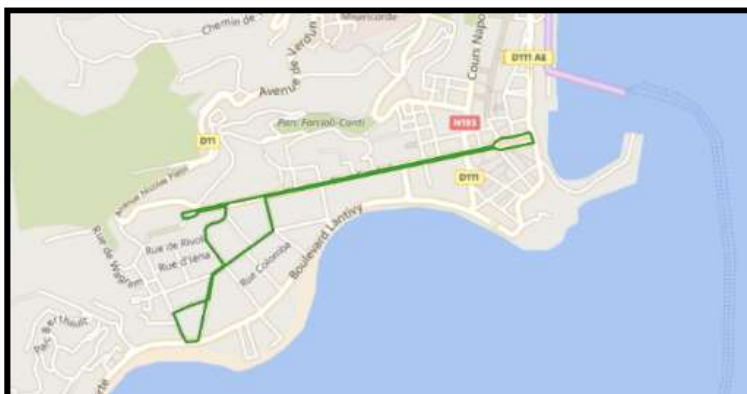
- Circuit 1 : Place Foch / Gare CFC avec 2 véhicules en circulation
- Circuit 2 : Place Foch / Casone avec 1 véhicule en circulation

Le service fonctionne toute la journée du lundi au samedi ainsi que le dimanche matin avec des horaires variant entre l'hiver et l'été sur des plages horaires respectivement de 12 à 14h. Des services supplémentaires sont également mis en place le dimanche après-midi en décembre ou en soirée l'été. Le service est interrompu les jours fériés à l'exception des soirées du 14 juillet et du 15 août.

#### Circuit Aiaccina 1



#### Circuit Aiaccina 2



### 5.1.2 L'offre de service : CITADINA

Service expérimental débuté en août 2018.



L'offre de service : le service est effectué avec un véhicule Traffic de 9 places.

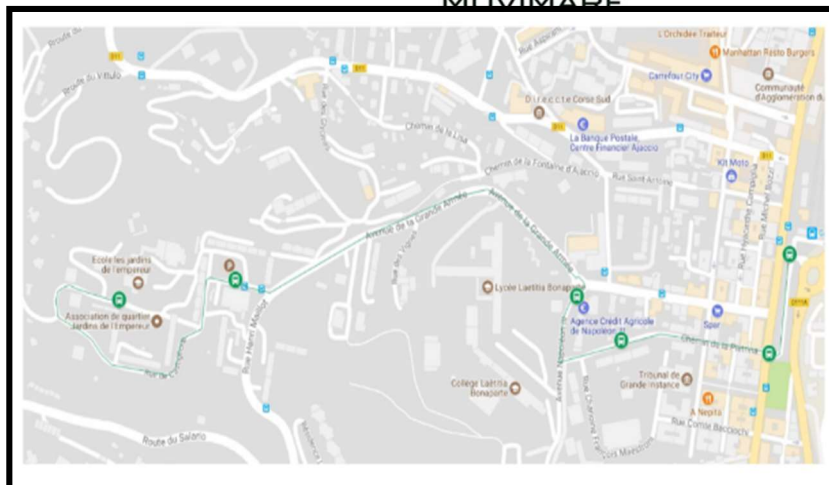
Circuit : Jardins de l'Empereur / Gare CFC

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 18h30

Le fonctionnement s'effectue selon les horaires suivants qui sont donnés à titre indicatif.

<u>Départ</u> : Jardins de l'Empereur	9h00	10h00	11h00	15h30	16h30	17h30
--	------	-------	-------	-------	-------	-------

<u>Départ</u> : Gare CFC	9h30	10h30	11h30	16h00	17h00	18h00
-----------------------------	------	-------	-------	-------	-------	-------



### 5.1.3 La fréquentation Aïaccina + Citadina

La fréquentation des services n'est pas revenue à son niveau d'avant Covid.

La taille des véhicules de type Géko (4 passagers maximum) ainsi que les difficultés de maintenance de ces véhicules sont les deux principaux facteurs du recul de fréquentation sur ces services expérimentaux.

### 5.1.4 Evolution

La CAPA a donc décidé de faire évoluer ces services expérimentaux en travaillant sur deux axes majeurs :

1- mettre à niveaux la flotte de véhicules en faisant l'acquisition de véhicule Lohr de type Cristal. 6 véhicules ont été commandé : 4 ont été livrés en 2022.



- ils possèdent une plus grande autonomie avec la technologie des batteries lithium agréée par EDF associée à la recharge rapide (120 mn au lieu de 12h actuellement),

- ils ont une capacité de transport de passagers supérieure (environ 14 personnes contre 4 actuellement) avec la possibilité d'adjoindre des modules supplémentaires pour augmenter

la capacité de prises en charge des usagers (jusqu'à environ 60 personnes),



- ils possèdent un confort supérieur pour les passagers et le personnel de conduite : climatisation et chauffage, un poste de conduite adapté et ergonomique.

Un local adapté a également été acquis en août 2021 et fait actuellement l'objet de travaux pour permettre d'améliorer à la fois les conditions de travail des agents et de faciliter l'entretien et la charges des véhicules électriques.



2- Les services sont amenés à être revisiter (circuits et fréquences) et intégrés complètement au réseau de transport urbains durant l'année 2023, mettant de fait fin à une expérimentation en pérenisant et en faisant évoluer les services à la population qui ont bien fonctionné jusqu'à la crise sanitaire.



Depuis décembre 2015 la CAPA a testé un nouveau mode de transports alternatifs qui a été proposé gratuitement à la population à titre expérimental : la navette maritime du Golfe d'Ajaccio. Cette démarche entre dans le cadre des travaux initiés par l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain.

Ce service a ensuite été pérennisé et doté de la même tarification depuis avril 2017.

### 5.2.1 Les tarifs

#### Coupons mensuels :

- Tout public à 20€/mois
- 25 ans à 15€/mois
- + 65 ans à 13€/mois
- Salarié PDE/PDA à 18€/mois (Plan de Déplacements Entreprise / Administration)

#### Hors abonnement :

- Aller Simple 5.00€
- Aller/Retour 8.00€
- Aller Simple groupe : 4,00€
- Aller/Retour groupe : 7,00€
- Supplément vélo : 3€ pour un aller simple ; 5€ pour un aller / retour.



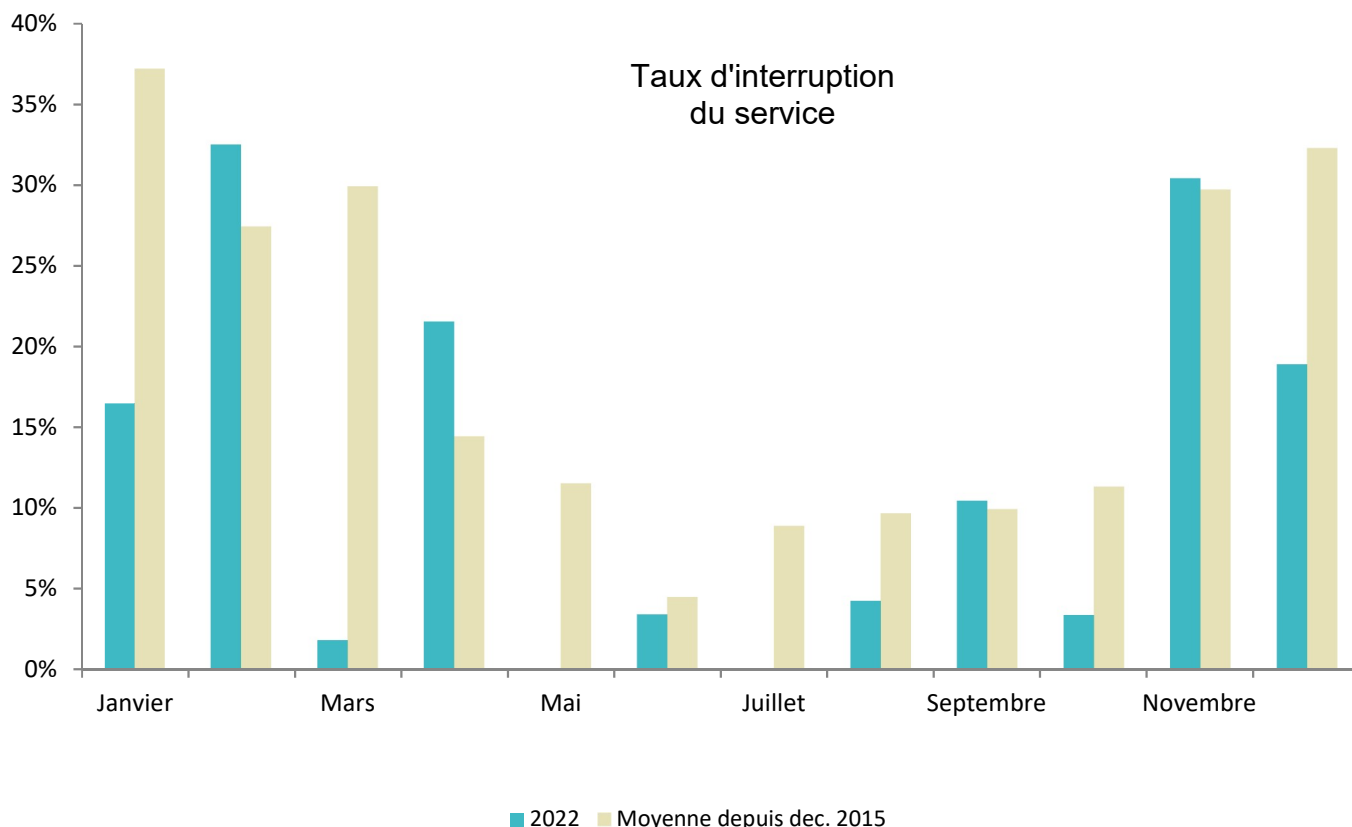
Le tarif « Supplément vélo » correspond au coût dont devra s'acquitter l'usager, en supplément de son titre de transport, pour emprunter le service avec un vélo. Ce supplément ne s'applique pas aux abonnés qui peuvent emprunter le service avec un vélo sans supplément sur le principe de 1 pour 1.

**5.2.2 Le fonctionnement (météo) du service est détaillé dans le tableau ci-dessous.**

	Service normal	Service interrompu
<b>TOTAL</b>	<b>81%</b>	<b>19%</b>
DEC. 2015	100%	0%
2016	76%	24%
2017	82%	18%
2018	84%	16%
2019	80%	20%
2020	69%	31%
2021	84%	16%
2022	88%	12%

L'année 2022 est remarquable pour le taux de réalisation des services le plus haut depuis le lancement de la navette maritime. Seulement 820 traversées ont été annulées.

Le taux d'interruption des services est suivi mensuellement ; il permet de pondérer la fréquentation brute et ainsi que la comparer avec les années précédentes : on obtient une fréquentation redressée. Ce taux d'interruption, comparé aux moyennes depuis décembre 2015, est détaillé dans le graphique ci-après.





### 5.2.3 Offre de service lié aux travaux du giratoire de la Gravona (RT20 / RT21 / RT40)

Du 7 novembre 2022 au 15 avril 2023, 4 allers retours quotidiens supplémentaires ont été ajoutés aux 9 habituellement programmés du lundi au samedi, augmentant l'offre de près de 45%.

Ce renforcement des rotations a pour objectif de proposer à la population une alternative à la voiture durant une phase des travaux du giratoire de la Gravona menés par la Collectivité de Corse qui sera particulièrement pénalisante pour la circulation. Cette opération permet également des tester des nouveaux horaires pour, le cas échéant, améliorer l'offre de service.

### 5.2.4 Fréquentation

Durant l'année 2022, le service a enregistré **150 896 voyages**. C'est le plus haut total annuel enregistré depuis la création du service.

Par rapport à la moyenne, hors 2020, l'année 2022 est située :

- De manière brute à +27,50% ;
- De manière redressée à +17,90%.

L'évolution par rapport à l'année n-1 est calculée de manière :

- Brute, sur le nombre de voyages ;
- Redressée, en pondérant le nombre de voyages avec le taux de fonctionnement des services.

La répartition des passagers au départ d'Ajaccio et de Porticcio est équilibrée, respectivement de 50,30% et 49,70%.

	TOTAL
2016	116 958
2017	126 601
2018	122 297
2019	119 893
2020	55 789
2021	105 896
2022	150 864

**Depuis le 7 novembre 2022**  
Les horaires de la gravona sont adaptés (Même en fin de journée)

**Départ semaine DU LUNDI AU VENDREDI / 13 navettes par jour**

**AJACCIO** port Tino Rossi

**PORTICCIO** porton office de tourisme

Départ: 06:45 07:15 07:45 08:15 08:45 12:15 13:45 14:45 16:30 17:15 18:00 18:30 19:30

**PORTICCIO** porton office de tourisme

**AJACCIO** port Tino Rossi

Départ: 07:15 07:45 08:15 08:45 09:15 12:45 14:15 15:15 17:00 17:45 18:30 19:00 20:00

**Départ week end & jours fériés SAMEDI / 13 navettes par jour**

**AJACCIO** port Tino Rossi

**PORTICCIO** porton office de tourisme

Départ: 07:45 08:15 08:45 09:15 09:45 12:15 13:45 14:45 16:30 17:15 18:00 18:30 19:30

**PORTICCIO** porton office de tourisme

**AJACCIO** port Tino Rossi

Départ: 08:15 08:45 09:15 09:45 10:15 12:45 14:15 15:15 17:00 17:45 18:30 19:00 20:00

**DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS / 6 navettes par jour**

**AJACCIO** port Tino Rossi

**PORTICCIO** porton office de tourisme

**PORTICCIO** porton office de tourisme

**AJACCIO** port Tino Rossi

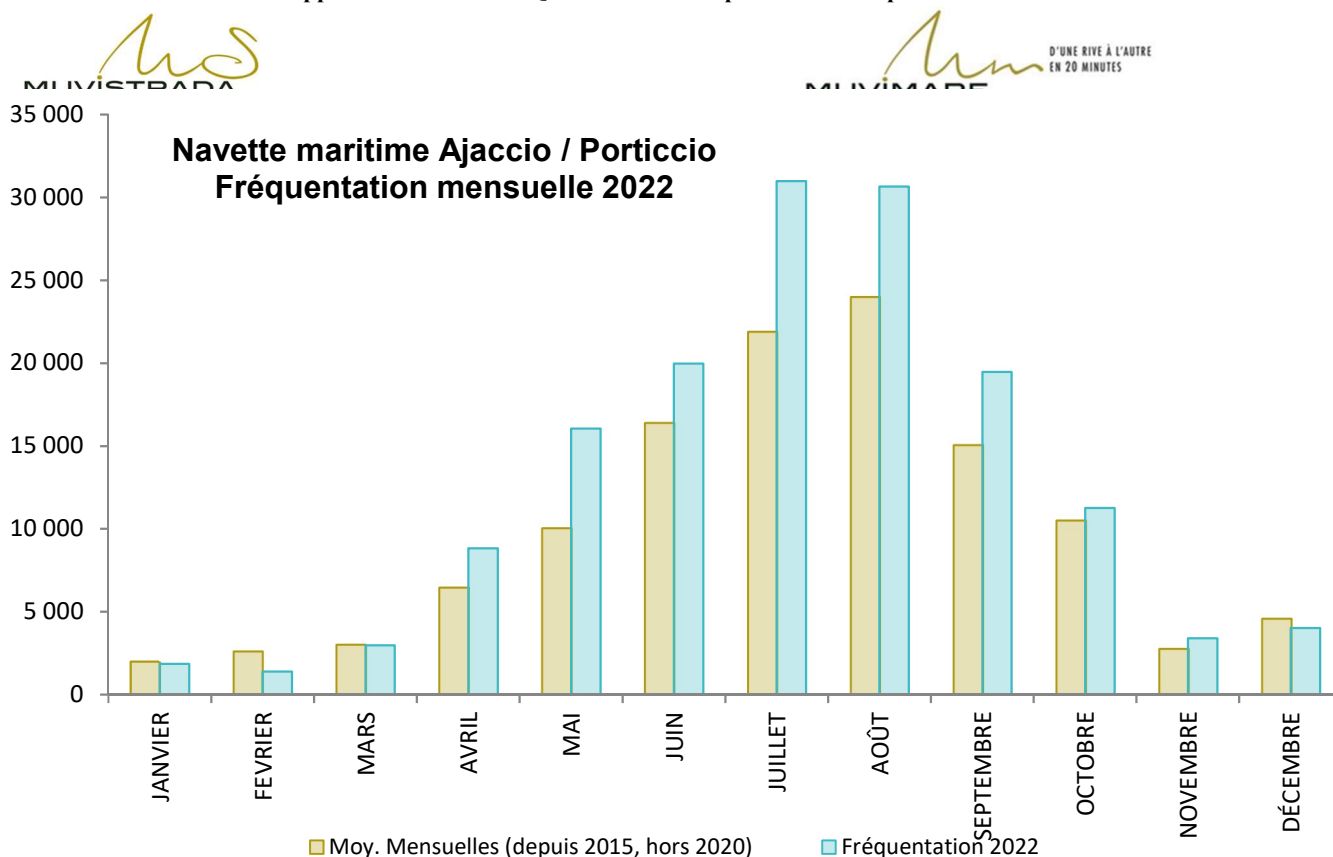
Départ: 8:30 9:30 12:00 14:00 17:30 18:30 Départ: 9:00 10:00 12:30 14:30 18:00 19:00

Horaires uniquement durant la période indiquée

\*Avec la participation financière de la CDC

PLUS DE RENSEIGNEMENTS sur [www.muvimare.corsica](http://www.muvimare.corsica) sur les applis Cap@nc

Disponibles sur IOS et ANDROID



### 5.2.5 Recettes commerciales

**Le niveau de recette sur la vente des titres unitaires en 2022 est le plus élevé** depuis la mise en œuvre d'une tarification en avril 2017 : **461 436€**. La recette est supérieure de 40% par rapport à la moyenne. La recette enregistrée pour les mois de mars à août est la plus élevée enregistrée.

La vente du titre aller / retour est largement majoritaire. Elle représente près de 81% de la recette hors abonnement (valeur stable) et 75% de la recette totale.

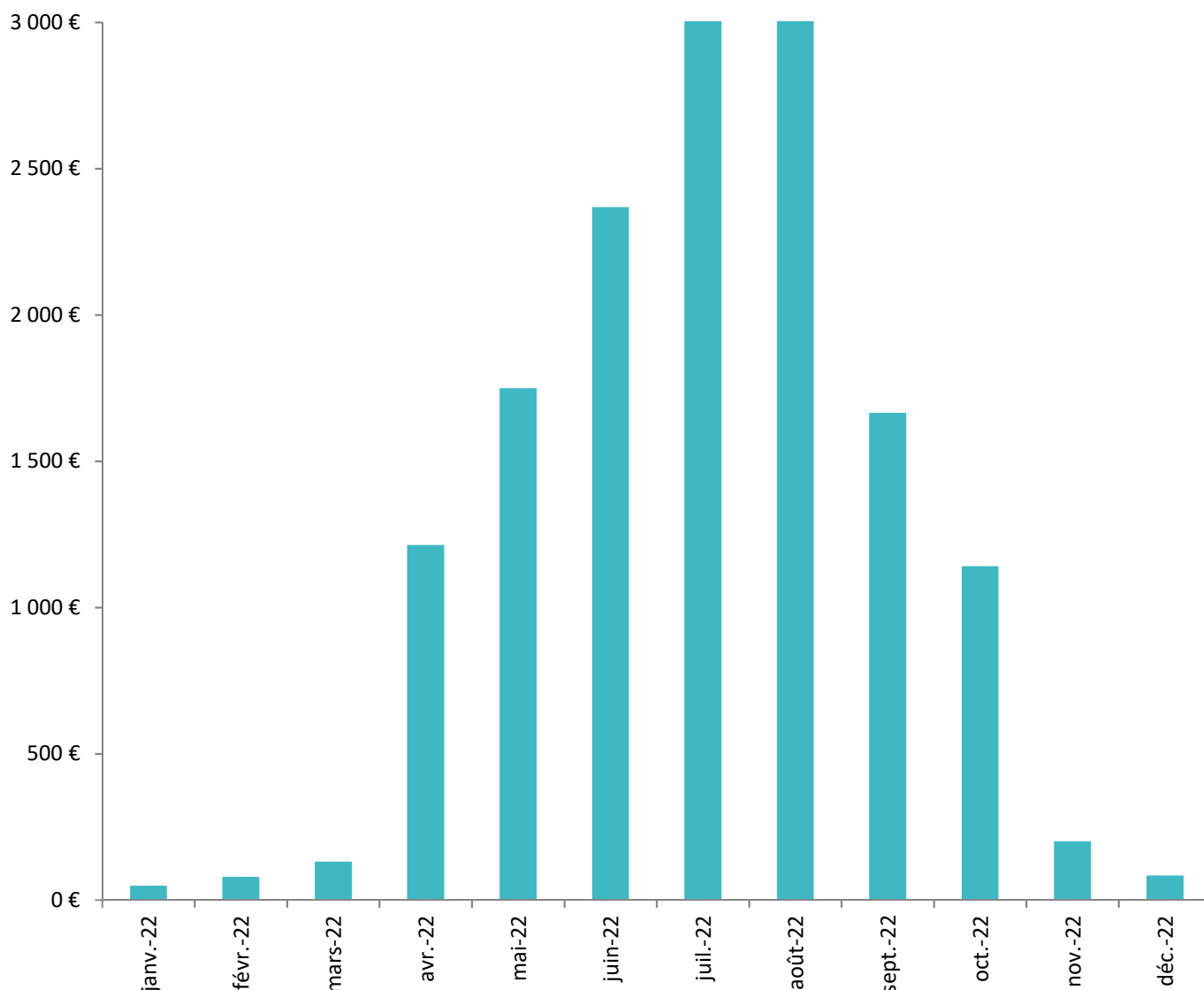
La variation saisonnière sur la recette hors abonnement est très forte.

La recette moyenne par jour de fonctionnement est d'environ 1 435 €, supérieure de 30% à celle de la période 2018 – 2021 (hors 2020). Elle est détaillée par mois dans le graphique ci-après.

Le graphique ci-après détaille l'évolution de la recette ; on remarque qu'elle se superpose à celle de la fréquentation.



### Recette 2022 par jour de fonctionnement (titres unitaires)



	RECETTE 2022 (€ TTC)	RECETTE 2022 / MOYENNE (2017 – 2021, hors 2020)
Janvier	1 280 €	30%
Février	1 490 €	-26%
Mars	3 993 €	56%
Avril	28 553 €	85%
Mai	54 233 €	75%
Juin	68 584 €	28%
Juillet	108 707 €	48%
Août	109 414 €	34%
Septembre	44 737 €	2%
Octobre	34 157 €	57%
Novembre	4 187 €	82%
Décembre	2 101 €	38%
<b>TOTAL</b>	<b>461 436 €</b>	<b>40%</b>

	Recette abonnement (€TTC)	Duplicata	Abonnements 2022 - Nombre de titres					
			+ 65 ans	- 25 ans	Access 50	PDE PDA	Tout public	TOTAL
janv.-22	1 351 €	1	11	39	0	1	30	81
févr.-22	1 027 €	0	12	29	0	2	20	63
mars-22	1 864 €	0	19	47	0	4	42	112
avr.-22	2 004 €	0	25	39	0	3	52	119
mai-22	3 434 €	0	87	49	0	6	73	215
juin-22	3 814 €	0	67	61	0	6	96	230
juil.-22	4 736 €	1	72	119	0	5	96	292
août-22	4 257 €	2	65	82	0	4	105	256
sept.-22	3 704 €	0	46	100	0	7	74	227
oct.-22	3 229 €	0	52	75	0	6	66	199
nov.-22	3 078 €	0	32	78	0	4	71	185
déc.-22	1 827 €	0	24	47	0	5	36	112
<b>2022</b>	<b>34 325 €</b>	<b>4</b>	<b>512</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>761</b>	<b>2 091</b>